RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS ET SUR CELLES DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION AVENIR D'ENFANTS

Depuis la création du Fonds, le 2 décembre 2009, jusqu'au 31 mars 2011

Déposé à l'Assemblée nationale
Par la ministre de la Famille

Décembre 2011

Québec

ISBN : 978-2-550-63655-7 (PDF)
ISBN : 978-2-550-63656-4 (imprimé)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 16 de la Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport sur les activités du fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants, couvrant la période du 2 décembre 2009 au 31 mars 2011.

Je dépose ce premier bilan qui témoigne du travail accompli par Avenir d'enfants. En outre, je remercie notre partenaire, la Fondation Lucie et André Chagnon, pour sa contribution visant à ce que chaque enfant se développe de façon optimale et arrive à l'école prêt à entreprendre avec succès son cheminement scolaire. Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel d'Avenir d'enfants, qui ont en commun cette volonté de partager leurs savoirs et leurs expériences au profit des nombreux partenaires qui interviennent auprès des jeunes enfants et de leur famille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille,

Yolande James

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES **5**

1) États financiers du Fonds **6**

2) 2009-2010 : la mise en place d'Avenir d'enfants **8**

2.1) Le fonctionnement de la Société de gestion du Fonds 8

2.2) Le soutien offert aux regroupements locaux 9

3) 2010-2011 : le soutien des premiers projets accompagnés par Avenir d'enfants **10**

3.1) Les activités, les projets et les initiatives concertés financés 10

4) Total des sommes versées en 2010-2011 ..... **16**

5) Des résultats prometteurs **16**

6) Modification au protocole d'entente **17**

NOTES EXPLICATIVES

Le fonds pour le développement des jeunes enfants (le « Fonds ») vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté, afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.

Le Fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives visant à :

1) favoriser, le plus tôt possible, de concert avec les parents, le développement global de ces enfants, et ce, tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier, social et affectif;

2) soutenir les parents, dès la grossesse, en leur procurant les outils les plus susceptibles de contribuer au développement de leur enfant;

3) soutenir l'innovation de même que l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières.

Déposé à l'Assemblée nationale en mars 2009, le projet de loi nº 7 instituant le Fonds a été sanctionné le 30 septembre 2009. La Société de gestion du Fonds, maintenant nommée Avenir d'enfants, a été créée le 15 octobre 2009. Puis, en décembre 2009, furent adoptés le décret de mise en œuvre du Fonds et celui concernant l'octroi de la subvention à Avenir d'enfants. Le financement annuel de cet organisme autonome est constitué, d'une part, de 15 M$ accordés par le gouvernement du Québec et provenant de la taxe sur les produits du tabac et, d'autre part, de 25 M$ provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon, ce qui totalise 400 M$ sur dix ans.

En avril 2010, Avenir d'enfants a donné le coup d'envoi de ses activités. Sa principale stratégie d'intervention s'appuie sur la mobilisation des communautés locales. Les regroupements locaux, composés d'organismes communautaires, de services de garde, d'écoles et de commissions scolaires, d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de municipalités, peuvent présenter des projets qui s'inscrivent dans un plan d'action triennal et, par conséquent, avoir accès au financement disponible grâce au Fonds et à la contribution de la Fondation.

La seconde stratégie d'intervention vient en appui à la mobilisation locale et vise à soutenir des projets en matière d'acquisition et de transfert de connaissances, notamment ceux visant la conception d'un outil, l'adaptation d'une bonne pratique ou l'instauration d'un projet pilote. Les promoteurs admissibles sont la communauté scientifique, les organismes issus des réseaux communautaires, de l'enseignement et des services de garde ainsi que les établissements de santé et de services sociaux reconnus à titre d'institut universitaire ou de centre affilié universitaire.

L'article 16 de la Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie édicte que :

> « Le ministre de la Famille dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds et sur celles de la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants et de tout autre organisme à qui le ministre verse des subventions ou des contributions pour les fins visées aux articles 1 et 2. Ce rapport doit notamment comprendre une liste des activités, des projets et des initiatives financés et faire état, le cas échéant, des modifications apportées au protocole d'entente de partenariat conclu entre le ministre de la Famille et la Fondation Lucie et André Chagnon. »

Ainsi, le présent rapport vise, dans un premier temps, à faire état des activités du Fonds, c'est à dire le bilan des actifs, des passifs et des surplus cumulés pour la période du 2 décembre 2009 au 31 mars 2011. Dans un deuxième temps, il fait état des activités 2009-2010 de la Société de gestion du Fonds pour la période de six mois entre la date de sa création, le 15 octobre 2009, et le 31 mars 2010. La troisième section fournit un bilan du nombre d'activités, de projets et d'initiatives soutenus et des sommes versées par la Société de gestion du Fonds pour la période se déroulant entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011. Enfin, la dernière section présente les premiers résultats obtenus depuis la création de la Société de gestion du Fonds jusqu'au 31 mars 2011.

1) États financiers du Fonds

Les états financiers du Fonds présentent le bilan des activités financières affectées à la part gouvernementale de 15 M$ injectée dans le partenariat. Ce Fonds a commencé ses activités le 2 décembre 2009.

En 2009-2010, les états financiers démontrent des surplus cumulés, au 31 mars 2010, de 7,5 M$. Comme la Société de gestion du Fonds a été instituée en personne morale par lettres patentes délivrées le 15 octobre 2009, un seul montant de 7,5 M$ a été versé pour la période du 15 octobre 2009 au 31 mars 2010. Le deuxième versement est reporté annuellement dans le Fonds et il sera versé à la fin de l'entente de dix ans.

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

BILAN (non vérifié) AU 31 MARS 2010

ACTIFS FINANCIERS	**2010**
Débiteurs	7 500 000 $
	7 500 000 $
PASSIFS	
SURPLUS CUMULÉS	**7 500 000 $**
	7 500 000 $

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

ÉTATS DES RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉS (non vérifiés) DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010
REVENUS	
Taxes à la consommation – Tabac	15 000 000 $
	15 000 000 $
DÉPENSES	
Transferts pour l'octroi d'une subvention pour le développement des jeunes enfants : – Soutien	7 500 000 $
	7 500 000 $
SURPLUS ANNUEL	**7 500 000 $**
SURPLUS AU DÉBUT	–
SURPLUS À LA FIN	7 500 000 $

En 2010-2011, les états financiers démontrent des surplus cumulés, au 31 mars 2011, de 7 525 551 $. De ce montant, les intérêts sur le fonds consolidé du revenu représentent une somme de 25 551 $ à laquelle il faut additionner le montant de 7,5 M$ reporté annuellement.

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

BILAN (non vérifié) AU 31 MARS 2011

	31 mars 2011	31 mars 2010
ACTIFS FINANCIERS		
Débiteurs	9 995 $*	–
Avances au fonds consolidé du revenu	7 515 556 $	7 500 000 $
	7 525 551 $	7 500 000 $
PASSIFS		
SURPLUS CUMULÉS	7 525 551 $	7 500 000 $
	7 525 551 $	7 500 000 $

*Intérêts courus à recevoir.

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

ÉTATS DES RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉS
(non vérifiés) DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	31 mars 2011	31 mars 2010
REVENUS		
Taxes à la consommation – Tabac	15 000 000 $	15 000 000 $
Intérêts sur le fonds consolidé du revenu	25 551 $	–
	15 025 551 $	15 000 000 $
DÉPENSES		
Transferts pour l'octroi d'une subvention pour le développement des jeunes enfants : – Soutien	15 000 000 $	7 500 000 $
	15 000 000 $	7 500 000 $
SURPLUS ANNUEL	**25 551 $**	**7 500 000 $**
SURPLUS AU DÉBUT	**7 500 000 $**	–
SURPLUS À LA FIN	7 525 551 $	7 500 000 $

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au fonds consolidé du revenu et sont affectés au financement de mesures complémentaires conformes aux objets du Fonds, déterminées par le gouvernement du Québec et les modalités qu'il établit.

2) 2009-2010 : la mise en place d'Avenir d'enfants

2.1) Le fonctionnement de la Société de gestion du Fonds

Entre le 15 octobre 2009 et le 31 mars 2010, la Société de gestion du Fonds a veillé à mettre en place sa structure. Les documents suivants concernant l'organisation et le fonctionnement de la Société de gestion du Fonds ont été élaborés et adoptés :

- Le plan d'action stratégique triennal 2010-2013, qui précise la mission, la vision, les valeurs de l'organisation de même que les orientations stratégiques.

Mission
Contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales, au développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie.

Vision
Que chaque enfant arrive à l'école prêt à entreprendre avec succès son cheminement scolaire.

Valeurs
- *Le respect de nos partenaires et du rythme des communautés*
- *La créativité et le dynamisme dans une approche proactive*
- *La collaboration*
- *L'efficacité et la rigueur*
- *La souplesse et l'adaptation*
- *Le partage des savoirs et des expériences, en dehors de tout rapport de pouvoir*

Orientations stratégiques
1) *Soutenir des projets, des activités ou des initiatives qui réunissent les conditions jugées efficaces pour le développement des enfants;*
2) *Joindre les parents et les familles en situation de pauvreté et établir avec eux des liens significatifs;*
3) *Contribuer à une amélioration des modes d'intervention et des modes de gouvernance locale et régionale.*

- Le plan d'action annuel, qui vient préciser les actions que la Société de gestion du Fonds entend concrétiser pour les prochaines années, ses prévisions budgétaires de fonctionnement et son budget d'exploitation.

- Le cadre de référence en accompagnement, qui définit les paramètres permettant de guider l'accompagnateur dans sa pratique en fonction de ce que l'organisation entend par « mobilisation de la communauté ».

- Les cadres de financement *Soutien aux regroupements locaux de partenaires* et *Projets d'acquisition et de transfert de connaissances*, qui décrivent les critères d'admissibilité et d'appréciation des projets et des activités des regroupements locaux de partenaires, ainsi que les critères d'admissibilité et de sélection pour le financement des projets d'acquisition et de transfert de connaissances. Ces cadres de financement présentent également les principes de gestion, triennale et annuelle, sur lesquels sont fondés ces projets.

En appui à la stratégie principale de mobilisation des communautés locales, la stratégie visant à soutenir des projets d'acquisition et de transfert de connaissances permet :

- *Le développement d'outils et l'application de nouvelles pratiques;*
- *la réalisation de projets pilotes;*
- *le transfert et l'appropriation des connaissances.*

Ces projets conçus par des promoteurs issus des milieux de la recherche ou de la pratique doivent être structurants et avoir un effet multiplicateur.

Outre les activités liées à la mise en place de la Société de gestion du Fonds, Avenir d'enfants a commencé ses interventions visant à soutenir la mobilisation des communautés locales pour le développement global des jeunes enfants. À cet égard, la directrice générale a réalisé une tournée des 17 régions afin de rencontrer les partenaires clés provenant, notamment, des agences de la santé et des services sociaux, des municipalités, des écoles et des commissions scolaires ainsi que des services de garde éducatifs à l'enfance.

2.2) Le soutien offert aux regroupements locaux

Au 31 mars 2010, le soutien offert aux communautés locales totalise un montant de 1 753 201 $. Ce montant est constitué, d'une part, d'engagements financiers autorisés par le conseil d'administration d'Avenir d'enfants en décembre 2009 et, d'autre part, d'un transfert des actifs provenant de Québec Enfants. En effet, selon l'article 2.7 du protocole d'entente, la Fondation Lucie et André Chagnon a transféré à la Société de gestion du Fonds l'ensemble des actifs et des passifs de sa division Québec Enfants.

Ainsi, au 31 mars 2010, un montant total de 1 753 201 $ a été affecté au soutien financier de comités d'action locaux autrefois soutenus par Québec Enfants, ainsi qu'à de nouveaux regroupements locaux[1] prêts à déposer un plan d'action, pour un total de 25 regroupements financés.

Par ailleurs, 15 autres regroupements étaient accompagnés par Avenir d'enfants sans qu'aucun engagement financier n'ait été confirmé au 31 mars 2010. Le premier appel officiel de projets s'est terminé le 30 avril 2010 et le conseil d'administration, lors de sa réunion de juin, a décidé de l'octroi des subventions pour l'année financière 2010-2011.

[1] Les regroupements locaux sont constitués d'organisations travaillant dans une relation de proximité avec les enfants, telles que les services de garde, les services sociaux, les écoles primaires, les municipalités et les organismes communautaires Famille.

3) 2010-2011 : le soutien des premiers projets accompagnés par Avenir d'enfants

3.1) Les activités, les projets et les initiatives concertés financés

En 2010-2011, Avenir d'enfants a alloué des fonds à :

- quarante et une communautés locales;
- douze projets et avant-projets en matière d'acquisition et de transfert de connaissances;
- deux instances régionales;
- trois projets spéciaux et de promotion.

A) Quarante et une communautés locales

Au cours de la dernière année, Avenir d'enfants a reçu deux séries de demandes de soutien financier de la part de 41 regroupements de partenaires locaux présents dans autant de communautés pour la réalisation ou la mise en œuvre de leur plan d'action. Les demandes reçues ont été acceptées; un total de 5 637 590 $ a été attribué. Sur les 41 regroupements, 37 ont reçu du soutien financier pour un plan d'action annuel et quatre pour élaborer un premier plan triennal qui devait être déposé en avril 2011. Le tableau qui suit présente la liste de ces projets par territoire.

Montants octroyés par le conseil d'administration d'Avenir d'enfants en 2010-2011 pour les regroupements locaux de partenaires et les instances régionales

Décisions d'octrois du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

NOM DU REGROUPEMENT	Montant alloué	Montant alloué par région
TERRITOIRE CENTRE	MONTÉRÉGIE	
1, 2, 3 GO! Longueuil	175 000 $	1 134 547 $
Beauharnois-Salaberry	165 093 $	
Brossard / Saint-Lambert	20 000 $	
Cowansville	123 424 $	
Farnham	95 878 $	
Haute-Yamaska (Granby)	114 101 $	
Haut-Saint-Laurent (Huntingdon)	150 896 $	
MRC Pierre-De Saurel	150 000 $	
Waterloo	140 155 $	
	MAURICIE	
Shawinigan	37 219 $	37 219 $
	ESTRIE	
Magog	195 589 $	500 363 $
MRC des Sources	172 629 $	
Sherbrooke Est (Comité 0-5 ans Table ÉPÉ Jardins Fleuris)	132 145 $	
TOTAL TERRITOIRE CENTRE	1 672 129 $	

Montants octroyés par le conseil d'administration d'Avenir d'enfants en 2010-2011 pour les regroupements locaux de partenaires et les instances régionales

Décisions d'octrois du 1er avril 2010 au 31 mars 2011 (suite)

NOM DU REGROUPEMENT	Montant alloué	Montant alloué par région
TERRITOIRE OUEST	LANAUDIÈRE	
Calinois de La Plaine	169 458 $	315 417 $
Saint-Lin–Laurentides	145 959 $	
	LAURENTIDES	
Mont-Laurier Rivière-Rouge	140 549 $	806 063 $
Lachute	151 036 $	
MRC Laurentides Sud	121 633 $	
Saint-Jérôme	143 070 $	
Deux-Montagnes / Sud-Mirabel	158 578 $	
Comité 0-5 ans des Pays-d'en-Haut	91 197 $	
	OUTAOUAIS	
Promenades de Gatineau	193 616 $	335 472 $
Vallée de la Gatineau	141 856 $	
TOTAL TERRITOIRE OUEST	1 456 952 $	
TERRITOIRE EST	BAS-SAINT-LAURENT	
COSMOSS Matane – Groupe de travail 0-5 ans (2011)	111 140 $	747 064 $
COSMOSS Matane – Groupe de travail 0-5 ans (2010)	55 053 $	
COSMOSS Matapédia – 9 mois/5 ans (2011)	88 348 $	
COSMOSS Matapédia – 9 mois/5 ans (2010)	63 729 $	
COSMOSS Témiscouata (2011)	160 000 $	
COSMOSS Témiscouata (2010)	91 920 $	
COSMOSS Rimouski-Neigette	18 700 $	
COSMOSS Mitis – 9 mois/5 ans (2011)	111 780 $	
COSMOSS Mitis – 9 mois/5 ans (2010)	46 394 $	
	CAPITALE-NATIONALE	
1, 2, 3 GO! Limoilou	155 238 $	155 238 $
	SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	
MRC Domaine-du-Roy / Table intersectorielle 0-5 ans	20 000 $	20 000 $
TOTAL TERRITOIRE EST	922 302 $	

Montants octroyés par le conseil d'administration d'Avenir d'enfants en 2010-2011 pour les regroupements locaux de partenaires et les instances régionales

Décisions d'octrois du 1er avril 2010 au 31 mars 2011 (suite)

NOM DU REGROUPEMENT	Montant alloué	Montant alloué par région
TERRITOIRE MONTRÉAL	MONTRÉAL	
1, 2, 3 GO! Ahuntsic	175 000 $	1 586 207 $
1, 2, 3 GO! Mercier Est	188 606 $	
1, 2, 3 GO! Mercier Ouest	66 916 $	
1, 2, 3 GO! Pointe-de-l'Île	175 000 $	
1, 2, 3 GO! Rivière-des-Prairies	175 000 $	
1, 2, 3 GO! Pierrefonds	159 594 $	
Concertation enfance-famille Hochelaga-Maisonneuve	141 074 $	
Comité petite enfance (COSSL) (Saint-Laurent)	17 000 $	
Concert'action enfance-famille Saint-Michel	201 046 $	
Concertation famille Anjou	88 014 $	
Table de concertation des services à la petite enfance de Saint-Henri / Petite-Bourgogne	198 957 $	
TOTAL TERRITOIRE MONTRÉAL	1 586 207 $	

Parmi les plans d'action déposés, on trouve notamment des projets d'éveil à la lecture et à l'écriture, la création d'outils de stimulation langagière, des activités de renforcement des liens parents-enfants ou, encore, des initiatives visant à faciliter le passage au préscolaire. En voici quelques exemples.

La magie des mots
Ateliers de stimulation du langage par le conte animé, de développement de la motricité fine par le bricolage et de stimulation de l'imaginaire par le théâtre destinés aux enfants de 2 ans et demi à 5 ans.

Boomerang
Activités de réseautage destinées principalement aux jeunes familles, notamment par la création d'un site Web Famille et d'un coffret Passerelles pour favoriser une entrée scolaire réussie.

Camp d'été préparatoire à l'école
Le camp vise des enfants qui grandissent dans un contexte de pauvreté et démontrent des difficultés à la veille de leur entrée scolaire. Le camp d'été est offert durant sept semaines, à raison d'une demi-journée cinq jours par semaine. L'engagement du parent est également sollicité.

Programme ISO-Famille
L'objectif de ce programme est de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de l'accessibilité à des infrastructures accueillantes pour les familles (exemple : table à langer) et à toute une gamme de services répondant aux besoins liés à la présence de jeunes enfants.

Le monde de Rico
Rico est une marionnette qui se déplace dans les milieux de vie afin de susciter le goût de la lecture et de contribuer au développement langagier.

B) Douze projets et avant-projets en matière d'acquisition et de transfert de connaissances

Près de 10 M$ (9 927 488 $) ont été accordés pour la réalisation de huit projets et quatre avant-projets portant sur l'acquisition et le transfert de connaissances. Parmi les avant-projets, celui de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille a été mené à terme et a fait l'objet d'une demande officielle pour assurer son financement par la suite. Les trois autres avant-projets en cours, auxquels Avenir d'enfants a accordé une somme fixe de 20 000 $ chacun, sont menés par les promoteurs suivants : la Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles, en collaboration avec le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille, le réseau des bibliothèques de Montréal ainsi que la Fondation du Dr Julien.

Le tableau qui suit présente l'ensemble de ces projets.

Projets en acquisition et transfert de connaissances

Nom du promoteur	Titre du projet	Durée	Somme versée ($)			Total ($)
			Juin 2010	Déc. 2010	Févr. 2011	
1- Cégep de Saint-Jérôme	Jeux d'enfants (P)	3 ans	2 750 000			2 750 000
2-Université du Québec en Outaouais, Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et sa famille et Regroupement pour la valorisation de la paternité	Initiative Amis des pères (AP)	1 an		20 000		20 000
3- Réseau des bibliothèques de Montréal	Projet d'animation en éveil à la lecture et à l'écriture (AP)	1 an		20 000		20 000
4-Fondation du Dr Julien	Pédiatrie sociale en communauté (AP)	3 ans		20 000		20 000
5- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille	Agora (AP et P)	5 ans	20 000	4 158 317		4 178 317
6- Regroupement des centres de la petite enfance de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Portés par la qualité – phases 2 et 3 (P)	4 ans		148 825		148 825
7- Carrefour action municipale et famille	Municipalité amie des enfants (P)	3 ans		135 000		135 000
8- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	Prévention de la violence et des agressions dans les communautés (P)	4 ans		282 905		282 905
9- Association québécoise des centres de la petite enfance	Intégration et consolidation d'une fonction qualité (P)	18 mois			1 949 641	1 949 641

(AP) : Avant-projet
(P) : Projet

Projets en acquisition et transfert de connaissances (suite)

Nom du promoteur	Titre du projet	Durée	Somme versée ($)			Total ($)
			Juin 2010	Déc. 2010	Févr. 2011	
10- Association des haltes-garderies communautaires du Québec	Je grandis en halte-garderie (P)	2 ans			272 800	272 800
11- Réseau des centres de ressources périnatales du Québec	Victoires (P)	2 ans			150 000	150 000
GRAND TOTAL			2 770 000	4 785 047	2 372 441	9 927 488

Voici un aperçu des huit projets, excluant les quatre avant-projets, qui seront réalisés au cours des prochaines années.

Jeux d'enfants : *programme d'activités reconnu par la communauté scientifique qui stimule le développement des enfants de la naissance à 5 ans, en mettant l'accent sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du langage. Il permet également l'acquisition de nombreuses compétences liées à la socialisation, au développement émotionnel et cognitif, à la créativité, à la spatialité et à la motricité. Le Cégep de Saint-Jérôme formera 8 550 intervenants en petite enfance, principalement des responsables en services de garde, qui accompagneront directement des parents. Ce programme permettra de joindre environ 60 000 familles, principalement issues de milieux défavorisés.*

Agora : *projet de transfert de connaissances, présenté par la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, qui permet la mise en place d'un réseau d'échange de pratiques à l'échelle du Québec visant 200 organismes communautaires Famille qui joignent 90 000 familles.*

Portés par la qualité : *projet, soumis par le Regroupement des centres de la petite enfance de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, qui permet de concrétiser les recommandations d'un groupe de travail sur la qualité, en créant et en validant une formation sur mesure pour les éducatrices et les gestionnaires de 25 centres de la petite enfance travaillant auprès de 1 400 familles avec des enfants âgés de moins de 5 ans dont environ 20 % sont d'origine autochtone.*

Municipalité amie des enfants : *projet, soumis par le Carrefour action municipale et famille, permettant d'améliorer l'encadrement et le soutien offert afin d'aider les municipalités et les municipalités régionales de comté à rendre leur environnement favorable au développement des jeunes enfants de 0 à 5 ans et à agir davantage auprès des milieux défavorisés. L'objectif est d'influencer et de soutenir environ 35 municipalités et municipalités régionales de comté où vit 40 % de la population québécoise.*

Prévention de la violence et des agressions dans les communautés : *projet pilote, porté par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, visant la prévention de la violence auprès des jeunes autochtones et de leurs familles dans deux communautés.*

Je grandis en halte-garderie : *projet, porté par l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec, visant à adapter le programme éducatif aux haltes-garderies (par exemple : clientèle multiâge), à le diffuser en région et à organiser des ateliers pour les intervenants sur des thèmes précis comme l'intervention éducative, la communication avec les parents, etc.*

Victoires : *projet, porté par le Réseau des centres de ressources périnatales du Québec, visant à documenter le rôle clé et les effets des services offerts par les dix centres de ressources périnatales auprès des familles vivant dans un contexte de vulnérabilité associée à la période périnatale. Les résultats permettront, dans un second temps, de mettre au point une formation pour les intervenants et de faire rayonner des pratiques qui ont fait leurs preuves.*

Intégration et consolidation d'une fonction qualité : *projet, porté par l'Association québécoise des centres de la petite enfance, visant à accompagner, soutenir et animer les intervenantes des 800 centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial dans leurs efforts pour relever le niveau de qualité des interventions et constituer des pôles régionaux de compétence et d'expertise en matière de services éducatifs à la petite enfance.*

C) Deux instances régionales

En septembre 2010, le conseil d'administration a adopté le document Stratégie régionale – Soutien à la coordination d'une instance régionale, qui expose l'orientation d'Avenir d'enfants relativement à la coordination régionale. Cette stratégie permet de reconnaître une instance dont le mandat sera de favoriser une meilleure coordination des interventions des partenaires régionaux directement interpellés par le développement global des enfants et une entrée scolaire réussie. Les actions de cette instance doivent contribuer à répondre aux besoins et aux préoccupations des regroupements locaux de ce territoire. Deux instances régionales (Montréal et Bas-Saint-Laurent) ont déposé une demande de soutien et chacune a reçu la somme maximale prévue, soit 50 000 $.

D) Trois projets spéciaux et de promotion

Conformément à son mandat en soutien à la stratégie de mobilisation des communautés locales, Avenir d'enfants peut soutenir ou encourager des projets de promotion s'adressant, au-delà de la communauté locale, à l'ensemble des parents et à la société en général. Ainsi, au cours de l'exercice 2010-2011, Avenir d'enfants a soutenu financièrement trois projets spéciaux.

1, 2, 3... Géant
En collaboration avec des chercheurs de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et une maison de production spécialisée dans les émissions pour la jeunesse, Télé-Québec produit et diffuse en semaine, pendant trois ans, depuis l'automne 2011, la série télévisée 1, 2, 3... Géant, série destinée aux enfants de 2 à 5 ans. La contribution d'Avenir d'enfants s'élève à 1 M$ pour trois ans.

Réseau pour un Québec Famille
Le Réseau pour un Québec Famille a pour mission de valoriser et de promouvoir auprès du grand public l'importance de la contribution des familles à la société et la nécessité de les soutenir. La contribution financière de 70 000 $ sur dix mois permet d'intensifier la visibilité de la Semaine québécoise des familles et de mettre en valeur des actions locales porteuses et stimulantes à l'égard des familles.

Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle
Avenir d'enfants s'est associée au ministère de la Santé et des Services sociaux, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministère de la Famille et des Aînés pour soutenir la tenue d'une enquête visant à évaluer le développement des enfants selon cinq dimensions de la maturité scolaire. Cette enquête sera effectuée auprès de tous les enfants fréquentant une classe de maternelle à l'hiver 2012. Les informations obtenues permettront de mieux cibler les territoires géographiques qui comptent des populations à risque et d'adapter les interventions destinées à la petite enfance et au milieu scolaire. La contribution d'Avenir d'enfants se chiffre à 670 025 $ pour trois ans.

4) Total des sommes versées en 2010-2011

Activités soutenues	Sommes versées
Quarante et une communautés locales	5 637 591 $
Douze projets et avant-projets en acquisition et transfert de connaissances	9 927 488 $
Deux instances régionales	100 000 $
Trois projets spéciaux et de promotion	1 740 025 $
TOTAL	**17 405 104 $**

5) Des résultats prometteurs

La période 2009-2010, comprise entre octobre 2009 et mars 2010, a servi à solidifier les fondements d'Avenir d'enfants dans le but de concrétiser la mission du Fonds et de contribuer à celle du ministère de la Famille et des Aînés en soutenant le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.

La période 2010-2011 représente, quant à elle, la première année complète d'activité d'Avenir d'enfants. Au cours de ces douze mois, le conseil d'administration et l'équipe d'Avenir d'enfants ont parachevé la mise en place de l'organisation et ont assuré la mise en œuvre des activités d'accompagnement et de soutien.

Certains indices démontrent une augmentation du nombre de communautés et de promoteurs de projets faisant appel à l'accompagnement et au soutien d'Avenir d'enfants. Notamment, en mars 2011, 105 regroupements étaient accompagnés par la Société de gestion du Fonds. Parmi ceux-ci, on compte les 41 regroupements ayant reçu un financement en 2010-2011, les 64 autres étant susceptibles de déposer une demande de soutien financier en 2011-2012. À cet effet, les données démontrent une croissance soutenue dans le nombre de demandes d'accompagnement de la part des regroupements locaux.

Date	Nombre de regroupements locaux accompagnés	Nombre de regroupements locaux financés
2009-2010*	15	25
Juin 2010	40	36
Décembre 2010	71	41
Mars 2011	105	41

* Les 25 regroupements financés résultent d'un transfert des actifs de la Fondation à la Société de gestion du Fonds. Depuis la naissance d'Avenir d'enfants, 15 communautés ont été accompagnées dans la préparation de leurs projets.

L'enthousiasme des communautés s'est aussi révélé lors du premier forum d'Avenir d'enfants, intitulé Tous pour eux. Réunissant près de 300 partenaires, ce forum s'est déroulé les 15 et 16 février 2011 à Montréal. Il a donné lieu à des échanges entre des partenaires nationaux en petite enfance et des regroupements de partenaires locaux à l'œuvre dans les communautés ainsi qu'à un transfert de connaissances sur des sujets comme le développement du langage, la maturité affective et les compétences sociales, la transition vers l'école et les diverses approches pour joindre les parents. Cet événement, qui a aussi mis en valeur les réalisations des communautés, a connu un vif succès qui fut salué par les participants comme une étape essentielle dans le partage d'expériences en matière de mobilisation en petite enfance.

C'est ainsi que dans une centaine de quartiers, d'arrondissements, de villages ou de municipalités, les partenaires du développement global des jeunes enfants que sont les élus, les services de garde, les écoles primaires, les organismes communautaires Famille, les intervenants en santé et services sociaux et, bien sûr, les parents, travaillent ensemble à la réalisation d'activités, de projets et d'initiatives pour le mieux-être des tout-petits. Au 31 mars 2011, on dénombre près de 800 partenaires actifs dans la quarantaine de communautés locales qui sont soutenues financièrement par Avenir d'enfants.

Extrait du message de la présidente du conseil d'administration et de la directrice générale – Rapport annuel 2010-2011 d'Avenir d'enfants.

6) Modification au protocole d'entente

Aucune modification n'a été apportée au protocole d'entente de partenariat depuis la création du Fonds.

Famille et Aînés
Québec